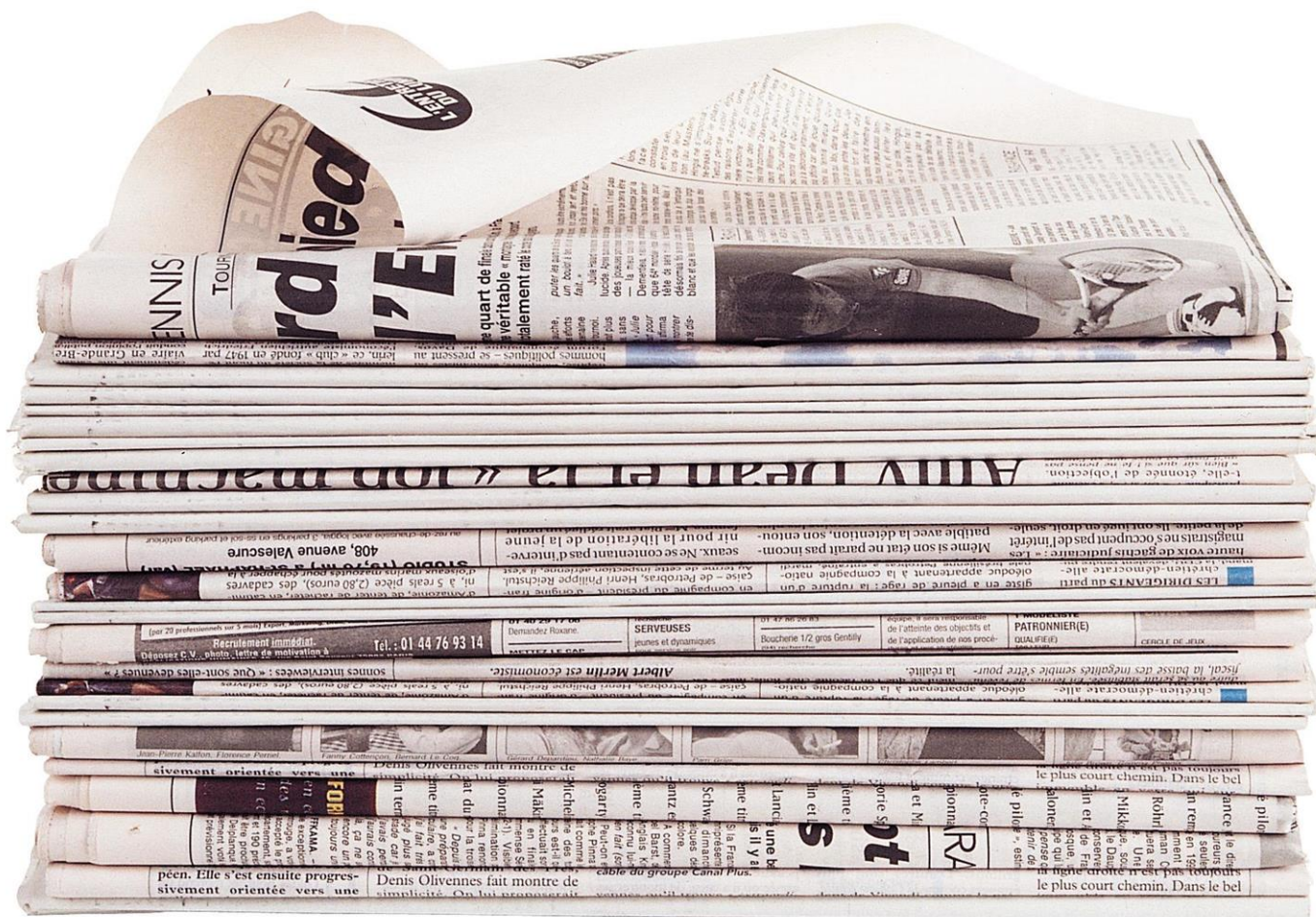


REVUE DE PRESSE



19 JUILLET 2016

> 16 AOUT 2016



Vendredi 22 juillet 2016 / Neuves-Maisons

Sensibilisation au respect de l'environnement



Les enfants ont fait des dessins qui seront ensuite affichés sur l'aire des gens du voyage.

Le service « lien social » de la communauté de communes de Moselle et Madon en partenariat avec l'entreprise publique locale de gestion des déchets COVALOM a organisé une action de sensibilisation au respect de l'environnement en direction des familles de voyageurs. La dernière journée s'est déroulée sur l'aire d'accueil des gens du voyage qui se situe zone du « Champ le Cerf » à Neuves-Maisons près du Gymnase Annie Villa. Pour animer les ateliers,

la CCMM a fait appel à l'association « Amitiés Tsiganes » qui agit quotidiennement en direction des gens du voyage. Un goûter a été organisé pour la dernière séance avec une exposition de dessins réalisés par les enfants en présence de la vice-présidente à la cohésion sociale, Marie-Laure Siegel. Les dessins des enfants seront placés sur panneaux pour être ensuite affichés en permanence sur l'aire des gens du voyage.

Vendredi 22 juillet 2016 / Bainville-sur-Madon

Lire en short et jouer en tong



Moment de découverte de plusieurs styles de littérature et pour tous les âges.

Mercredi dernier, dans le parc jouxtant l'église, petits et grands étaient invités à rendre visite à cette bibliothèque en plein air et à l'ombre. L'initiative s'est déroulée dans ce cadre de verdure avec l'opération « lire en short et jouer en tong » mise en place par le réseau de médiathèques et le ludobus de Moselle et Madon. L'opération a lieu depuis le 7 juillet et se poursuivra jusqu'au 7 août dans les différentes communes de la communauté de communes. C'est une grande fête du livre pour la jeunesse, les histoires, les livres, l'animation et les jeux, le théâtre de papier

japonais...

Le but est de faire venir, dans un cadre décontracté, jeune et moins jeune à découvrir des sélections de livres pour tous les âges et plein d'autres surprises en période estivale et de vacances.

Le prochain rendez-vous, à Bainville-sur-Madon aura lieu le mercredi 27 juillet de 15 h 30 à 17 h 30 au parc Louis Dupont (derrière l'église).

Vendredi 22 juillet 2016 / Sexey-aux-Forges

Coup de neuf au lavoir



Pendant plusieurs jours, les enfants ont restauré le lavoir.

Dans le cadre des chantiers jeunes organisés par la Communauté de communes Moselle et Madon et suivant le projet mutualisé « ados », un groupe de jeunes venus de différents villages voisins a redonné un coup de neuf au lavoir municipal. Après un ponçage des planches et des poutres, l'équipe encadrée par Said et Émilie a passé une 1^{er} couche de lasure sur les structures en bois. Le lendemain matin, fin des travaux, avec une seconde couche. Ces actions sont soutenues par la Région et par la CAF. En compensation du travail fourni les ados pratiquent les

après-midi des activités de loisirs. Par exemple, le mercredi, ils sont allés à la piscine.

Lundi 25 juillet 2016 / Xeulilly

Les ados retroussent leurs manches



Avant l'animation boules de l'après-midi.

Dans le cadre de l'accueil animation jeunesse de la Communauté de communes, action mutualisée regroupant une grande partie des communes de Moselle et Madon, une quinzaine de jeunes de 11 à 18 ans, issus de toutes les localités du secteur, ont consacré une matinée entière à des travaux. Il s'agissait d'enlèvement de pierres, de bois, de vieilles ferrailles ainsi que des débris divers, dans la partie extensible du nouveau cimetière communal.

Réflexion

Les jeunes étaient encadrés par Émilie et Nacin, sous la conduite de deux élus de la commune. Plusieurs heures ont été nécessaires pour effectuer le ramassage et le tri catégoriel, avant l'évacuation par l'employé communal. Une réflexion sera engagée pour le devenir de cette parcelle, afin d'aménager un espace paysager dans le prolongement de l'espace cimetière.

À l'issue de cette intervention, et avant de partager le repas tiré du sac, avec d'autres ados déployés sur d'autres communes, pâtisseries et boissons leur ont été distribuées, l'après-midi étant consacré à un petit tournoi de pétanque devant la mairie, en guise récompense. De quoi occuper ses vacances en se rendant utile.

Informations au 06.14.10.40.17 - 06.16.84.76.95 - mail : ados@cc-mosellemadon.fr - Facebook : anim ados.

Lundi 01 août 2016 / Neuves-Maisons

Lire en short et jouer en tongs



Un havre de lecture, calme et à ciel ouvert.

Pour cet été, les équipes de la médiathèque et ludothèque de la Filoche, accompagnées de bénévoles et d'acteurs de la petite enfance ont donné rendez-vous sur plusieurs sites de la Communauté de communes afin de proposer aux petits et grands de lire ou jouer en tongs et en short mais surtout en plein air, et ce de 15 h 30 à 17 h 30. Ainsi, au parc Aurore-Simonaire de Neuves-Maisons, tels des itinérants aguerris, les personnels ont mis en place un îlot de lecture où les enfants ont pu découvrir la lecture, écouter des histoires et même repartir avec quelques livres à la maison. Une

opération réussie que sera renouvelée le 5 août au même parc. D'autres dates pour d'autres lieux sont consultables sur le site de La Filoche. pour début août.

Mercredi 03 août 2016 / Flavigny-sur-Moselle

Chantier propreté pour les jeunes



Les ados de la communauté de communes Moselle et Madon.

Vingt-deux ados de la Communauté de communes Moselle Madon, (dont deux de Flavigny) se sont retrouvés afin d'effectuer un chantier propreté.

Encadrés par Emilie, Maxime et Saïd ils ont désherbé tous les massifs de la commune, toutes les allées du cimetière, nettoyé le pont de la Moselle (près de la poste) et celui du canal du Moulin., les abords de la salle des sports.

En échange de tous ces services, des sorties leur sont proposées les après-midi : plan d'eau de Messein, escrime, pétanque, Musée lorrain.

Toutes ces activités se déroulent dans la bonne humeur et une très bonne entente règne entre tous.

MC Cardot, Dominique et Yves Ravey entourent ces ados.

Petits chantiers et loisirs font bon ménage



Les jeunes vont à tour de rôle sur les deux chantiers les matins et bénéficient de loisirs les après-midi.

Actuellement sept jeunes âgés de 13 à 20 ans participent aux chantiers d'été organisés par la CCMM. A Pont-Saint-Vincent la mairie a proposé aux sept garçons de désherber le terrain de pétanque et de repeindre l'abri bus rue Jean-Jaurès. Jordan 20 ans connaît bien le fonctionnement de l'opération : « J'aime faire des travaux physiques, ça me passe le temps et après il y a des activités gratuites proposées l'après-midi ». Dylan 19 ans acquiesce tout en maniant pelle et croc pour venir à bout des herbes qui ont envahi le

boulodrome. Il a déjà participé à un autre chantier à Richardménil pour désensabler le lavoir. William le plus jeune est âgé de 13 ans. Il vient avec son frère. Deux animateurs encadrent le groupe : Camille 24 ans éducatrice spécialisée et Umberto 34 ans éducateur sportif qui a déjà à son actif 5 chantiers d'été. Ils sont allés à la rencontre des jeunes dans la rue. « Les chantiers leur permettent de « bien raccrocher » comme Dylan qui a un projet ; en septembre il ira à l'armée » confie Camille. Ici le désherbage manuel s'avère très utile surtout qu'il n'est plus possible d'utiliser de produits » ajoute-t-elle. Activités et sorties ont lieu les après-midi : piscine à Damelevières, Fort Aventure à Bainville-sur-Madon, ciné à Ludres, sport au gymnase Callot à Neuves-Maisons et une nouveauté cette année, la visite du Musée Lorrain à Nancy. D'autres petits chantiers attendent le groupe dès la semaine prochaine. Les jeunes seront notamment dans le quartier SLH de Neuves-Maisons dans 15 jours pour la réfection des peintures de la descente de garages et du local à poubelles. Des chantiers valorisant à tous points de vue pour les jeunes.



COMMUNES

CCMM

Justice La guéguerre entre Jean-Paul Vinchelin, aux manettes de Neuves-Maisons depuis 2001, et son opposant Guy Bernard se poursuit. Suite à une plainte de ce dernier, le premier édile vient d'être inculpé pour un détournement de fonds de 36,77 EUR

Le maire mis en examen



Selon Me Christine Tadic, l'avocate de Jean-Paul Vinchelin (photo), la constitution de partie civile de Guy Bernard est irrecevable.

Nancy. Si elles sont encore loin, les prochaines élections municipales de Neuves-Maisons seront chaudes, très chaudes. Candidat malheureux lors du dernier scrutin, en 2014, pas plus heureux lors des départementales l'année suivante, Guy Bernard, 74 ans et conseiller municipal à Neuves-Maisons de 1995 à 2015, date à laquelle il a démissionné, vient en effet, suite à l'une de ses plaintes, d'obtenir récemment la mise en examen de son ennemi préféré, Jean-Paul Vinchelin, le maire socialiste de la commune, et ce, pour « détournement de fonds ».

L'affaire est ancienne. En mars 2010, le maire de Neuves-Maisons procède à la distribution 3.000 tracts verts. Au recto, les dates des prochaines réunions des commissions de quartier, au verso, une critique du gouvernement mais aussi de l'opposition locale.

« Ces tracts de règlement de comptes politiques ont été imprimés avec le matériel de la mairie », explique Guy Bernard qui en a réclamé le remboursement immédiat.

Jean-Paul Vinchelin est demeuré dans un premier temps sourd à cette demande puis, pressé par la préfecture, a saisi sa calculette et s'est acquitté de 36,77 EUR...

L'histoire aurait pu s'arrêter là. Mais, en janvier 2011, Guy Bernard a déposé une plainte auprès du parquet. Ce dernier a classé sans suite, estimant qu'« aucune infraction pénale n'était constituée ».

Le juge d'instruction saisi en 2013 de cette même plainte, cette fois avec constitution de partie civile, n'a visiblement pas eu la même appréciation et vient de mettre Jean-Paul Vinchelin en examen.

« Les dernières élections on me les a volées »

« Je ne lâche pas comme ça, moi... », lance Guy Bernard. « Les dernières élections municipales, on me les a volées. Et il y a une autre plainte en cours à ce sujet ».

Selon l'opposant au maire, Jean-Paul Vinchelin, avant le scrutin de 2014 dont il est largement sorti vainqueur (56%-44%), aurait distribué 5 séries de 3.000 tracts sur lesquels ne figurerait pas le nom de l'imprimeur. Pour Guy Bernard, c'est certain, le maire sortant n'a pas réglé ces tracts, « comme l'exige la loi ». « Par ailleurs, alors que les subventions sont toujours attribuées en avril, elles l'ont été cette année-là en mars. Juste avant les élections qui ont donc été faussées... ».

« Une enquête colossale pour 36,77EUR... »

Jointe ce jeudi, Me Christine Tadic, l'avocate de Jean-Paul Vinchelin, note que ces 36,77 EUR sont l'unique résultat de « l'enquête colossale » réalisée par la PJ. « Ce dossier, qui fait 1.495 cotes, aura coûté une fortune à l'Etat. Et ces 36,77 EUR ont été remboursés par mon client dès le mois de septembre 2010 et ce, sur ses deniers personnels. Jean-Paul Vinchelin ne sera jamais renvoyé en correctionnelle pour la bonne et simple raison que la constitution de partie civile de Guy Bernard est

irrecevable. Un conseiller municipal ne peut pas se constituer partie civile contre la mairie. La seule personne qui peut le faire, c'est la commune ». À suivre.

Eric NICOLAS eric.nicolas3@estrepublikain.fr

Mercredi 03 août 2016 / Messein

Messein : la base sans baigneur



Gabriel Gottscheck, directeur de la base et Daniel Lagrange, maire de Messein.

Où se baigner en Meurthe-et-Moselle ? En jetant un coup d'oeil sur une carte, on fait vite le tour de la question : en dehors des piscines, et hormis le « Grand Bleu » près de Pont-à-Mousson ou le plan d'eau de Favières, il n'y a nulle part où aller. Pas étonnant donc que la base nautique de Messein et sa plage, à deux pas de la Métropole du Grand Nancy, soient prises d'assaut dès les premiers coups de chaleur. Problème : la baignade y est interdite.

L'eau est pourtant bonne mais jusqu'à présent, personne ne veut prendre à sa charge les 50.000 EUR que coûterait chaque année la surveillance ainsi que l'aménagement d'un poste de secours. Ni la commune, ni la communauté de communes de Moselle et Madon, ni le département, ni la Région, ni la Métropole du Grand Nancy « d'où proviennent 80 % des usagers », selon le maire de Messein, Daniel Lagrange.

Cette année, la petite municipalité coincée entre Ludres et Neuves-Maisons a donc pris une mesure radicale pour régler le problème ou du moins le déplacer. Un grillage a été dressé tout autour de la base nautique et un sentier de contournement a été aménagé pour permettre aux promeneurs de faire le tour de l'étang. C'est Gabriel Gottscheck, directeur de la base, et Steven Nogueira, éducateur sportif, qui s'y sont collés quelques mois avant la saison estivale. Des canoës impeccablement alignés remplacent désormais les baigneurs qui squattaient le sable de la plage. Un ponton flottant sur lequel trône du mobilier « lounge », vestige du « Nautiday » qui a eu lieu les 2 et 3 juillet, a été installé. La base nautique, qui accueille chaque année les gamins des centres aérés des communes du Grand Nancy entre autres, est aujourd'hui exclusivement dédiée aux activités nautiques : planche à voile, dériveurs, pédalos, catamarans, et, nouveauté cette année, paddle... « Ça met fin à la situation ambiguë qui prévalait jusqu'à présent et aux risques de collision entre baigneurs et embarcations ».

Les nageurs ont donc été chassés de la base mais pas de l'étang. Mais ils n'ont pas jeté l'éponge comme en témoignent les déchets qu'ils laissent derrière eux et qui mobilisent encore, à la belle saison, les quatre employés communaux chaque lundi et vendredi. Ils sont quand même moins nombreux parce qu'entre les roseaux et la « vase » qui s'accumule par endroits, les points d'accès à l'eau sont plus limités. Le maire rêve encore de légaliser la baignade d'ici 2020, en espérant qu'un terrain d'entente soit trouvé entre les collectivités dans le nouveau cadre de la loi NOTRe. « Quand j'étais enfant, les baignades étaient autorisées. Il reste encore la caisse là-bas. Nous avons rédigé un projet de territoire, la préfecture suit le dossier ».

Saïd LABIDI

Fin des « paillotes » en 2020 ?



Certaines « paillotes » sont à l'abandon alors qu'elles s'échangeaient entre particuliers il n'y a pas si longtemps. Jusqu'à 12.500EUR en 2011 sur le Bon Coin.

« Au départ, il s'agissait de jardins ouvriers », raconte le maire Daniel Lagrange. « L'un des occupants avait demandé l'autorisation de construire une cabane » Voilà comment le premier « bungalow » est sorti de terre, il y a plus d'un demi-siècle. Depuis, c'est tout un bout de ville qui a émergé des bords du lac de Messein. Le « Pâtis des Îles » a été

construit sur un flou juridique mais surtout en zone inondable. Si le quartier dispose aujourd'hui d'une association qui veille à son animation et son embellissement, il n'est toujours pas connecté au réseau d'assainissement, ni au réseau électrique. Et il est en sursis.

La préfecture prévoit en effet sa reconversion en « jardins ouvriers » pour 2020. C'est ce que stipule, entre autres, l'arrêté préfectoral pris en juillet 2015 à l'occasion de la réhabilitation de l'usine de potabilisation. La base nautique est aujourd'hui raccordée au réseau d'assainissement permettant ainsi l'évacuation de ses eaux usées jusqu'à la station de Neuves-Maisons. Mais pas les habitations du « Pâtis des îles » qui se trouvent dans le « périmètre de protection étendu ».

Le nombre de « parcelles » (c'est le terme choisi par la municipalité pour désigner ces constructions que certains surnomment les paillotes) est ainsi passé de 170 il y a deux ans à 92 aujourd'hui. Mais seules 6 familles y résident en permanence. Il y a peu, les locations rapportaient à la commune environ 50.000 EUR par an mais seulement 25.000 EUR aujourd'hui. Certaines « paillotes » sont à l'abandon alors qu'elles s'échangeaient entre particuliers il n'y a pas si longtemps. Jusqu'à 12.500EUR en 2011 sur le Bon Coin.

S.L.

Jeudi 04 août 2016 / Xeuvilly

Les délibérations du conseil

Réunis en séance ordinaire, les conseillers ont délibéré sur les points suivants, après avoir validé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 juin dernier, en présence de onze présents.

Création de deux postes d'adjoint d'animation : deux postes à temps incomplet, seront créés à compter de la prochaine rentrée de septembre 2016, à savoir : un poste d'une durée de 11 h, encadrement des enfants cantine et TAP, du 01/09/16 au 07/07/17, un deuxième poste d'une durée de 26 h 15, encadrement des enfants, cantine, TAP, centre aéré, école maternelle, plusieurs périodes : du 01/09/16 au 07/07/17 = 13 h/hebdo, du 01/09/16 au 28/02/17 = 8 h 15/hebdo, remplacement d'un agent à temps partiel, du 01/09/16 au 16/12/16 = 5 h/hebdo, ouverture du centre aéré le mercredi après midi, l'ouverture en 2017 sera étudiée en fonction des effectifs avec prolongation du contrat, unanimité.

Ouverture du centre aéré le mercredi après midi (tarifs) : conditionnée par le nombre d'inscrits, à compter du 01/09/16, il est proposé d'étudier en fin d'année, une prolongation en 2017, les parents auront donc deux formules, avec ou sans repas, accueil périscolaire de 11 h 30 à 13 h : avec repas 6,50 EUR, centre aéré de 11 h 30 à 18 h : avec repas 13 EUR, unanimité.

Balayage des rues : la CCMM n'assurant plus cette prestation, le percepteur demande à la commune de s'engager à régler la dépense correspondante à la prestation de balayage de la voirie, malgré qu'elle relève d'une compétence communautaire, unanimité, moins une abstention, Emilie Pruniaux.

Décision modificative : virement de crédits : un titre exécutoire de 1.045 EUR émis par le CCMM concernant des travaux rue Sous-les-Vignes, réalisés en 2011, dans le cadre du renforcement des canalisations, un virement de crédits étant nécessaire, du compte C/2315 - 1.045 EUR au compte C/2041412 + 1.045 EUR, unanimité.

Subvention karaté do 2016

Les élus décident d'affecter 500 EUR, à cette association, unanimité.



ACTUALITES

DIVERSES

Richert contre l'impôt régional

Philippe Richert demande à Manuel Valls de réétudier le nouveau financement des régions. La taxe envisagée, dit le président de l'association des régions de France (ARF), apparaît comme un « nouvel impôt décidé par les régions » et l'effet de cette annonce est « désastreux ».

La « taxe additionnelle » envisagée pour les régions est-elle mort-née ? C'est probable, puisque le patron des régions et président (Les Républicains) du Grand-Est, vient d'écrire au Premier ministre pour lui demander d'étudier un autre « dispositif de compensation » et un rendez-vous « dans les plus brefs délais » pour rouvrir les discussions.

Cette initiative suit la fronde de plusieurs présidents de régions qui avaient pris leurs distances avec cette future taxe. Xavier Bertrand (Hauts-de-France, LR) avait déjà quitté l'ARF pour ce motif en juillet : « Nous n'avons pas été élus pour augmenter ou créer des impôts ».

L'effet « désastreux » de cette nouvelle taxe

Lundi dernier, Valérie Pécresse (Île-de-France, LR), Christian Estrosi (Paca, LR), Hervé Morin (Normandie, LR) et Didier Robert (La Réunion, LR) ont dit leur changement d'opinion face à cette taxe dans un courrier à Philippe Richert : ils indiquaient que les 600 millions d'euros recherchés pouvaient être trouvés simplement en gelant la baisse de la dotation aux régions prévue pour 2017 et en y ajoutant une dotation complémentaire de 150 millions.

Le président de l'ARF réclame au Premier ministre la recherche d'une autre solution que la taxe. « Force est de constater qu'[elle] apparaît désormais pour nombre de nos interlocuteurs comme un nouvel impôt mis en place par les régions, alors même que c'est le gouvernement qui a fait le choix d'un tel vecteur », écrit Philippe Richert dans sa lettre à Manuel Valls. L'effet en est « désastreux, estime-t-il, d'autant plus qu'il masque les efforts considérables que nous faisons tous pour contribuer de manière exemplaire à l'effort nécessaire de la dépense publique ».

« Réouverture de discussions »

Le président de l'ARF a écrit à ses collègues présidents de régions simultanément, leur expliquant sa démarche. Ses oppositions politiques la commentent défavorablement. « Philippe Richert cède donc face à la pression populiste de quelques présidents de droite aujourd'hui plus préoccupés par les primaires LRUMPistes que par l'avenir même de leurs régions », note Anne-Pernelle Richardot, coprésidente du groupe socialiste du Grand-Est. « Prise de conscience tardive et véritable victoire pour les milliers de citoyens qui avaient manifesté leur désaccord », juge Andréa Didelot, conseiller régional bas-rhinois du FN.

Jacques FORTIER

Des trains pour la banlieue sud



L'intérêt stratégique de cette ligne pour desservir la banlieue sud n'a pas échappé au Grand Nancy...

La réfection de la ligne Nancy - Pont-Saint-Vincent va relancer le projet de halte ferroviaire à Heillecourt.

Des travaux d'importance se déroulent depuis le 27 juin sur la ligne TER Nancy Culmont-Chalindrey, sur le tronçon de 12 km situé entre Jarville et Pont-Saint-Vincent.

La SNCF change carrément les rails et refait le ballast. Ce qui représente 39.000 traverses à poser, 50.000 tonnes de ballast, et 47 km de rails.

Ces travaux sont censés permettre une amélioration de la régularité des trains. 200.000 voyageurs empruntent cette ligne, dont 45 % entre Nancy et Pont-Saint-Vincent.

La voie ferrée était tellement dégradée que la vitesse des convois ne devait pas dépasser 40 km/h quand la température extérieure atteignait 28°, soit 40° au niveau des rails. Sinon gare à l'accident !

Les travaux nécessitent la fermeture totale de la ligne jusqu'au 2 septembre. Un service de substitution est assuré par cars.

Un train toutes les demi-heures

À la réouverture de la ligne, à la rentrée, un train circulera toutes les demi-heures dans les deux sens aux heures de pointe, et toutes les heures, en heures creuses.

L'offre cadencée donnera la possibilité à la SNCF de mettre en place deux allers-retours supplémentaires entre Nancy et Pont-Saint-Vincent, en assurant les correspondances avec la liaison Nancy Metz.

Le budget des travaux s'élève à près de 19 MEUR, financés à hauteur de 1,5 MEUR par la région Grand Est, 1 MEUR par l'État, 0,5 MEUR par la Métropole du Grand Nancy et 16 MEUR par SNCF Réseau.

La réfection de cette ligne devrait également relancer le projet de halte ferroviaire à Heillecourt.

La ligne au départ de Nancy dessert, en effet, les gares de Jarville, Houdemont, Ludres, Messein, Neuves-Maisons, Pont-Saint-Vincent, avant de poursuivre vers le sud.

L'intérêt stratégique de cette ligne pour desservir la banlieue sud n'a pas échappé au Grand Nancy, qui a commandé à la SNCF une étude sur la création d'une halte ferroviaire à Heillecourt, dans l'objectif de transformer l'ancienne gare de marchandises de la commune en gare de voyageurs, avec création d'un grand parking.

Quarante mille véhicules arrivent chaque jour du sud pour entrer dans l'agglomération nancéienne. La ligne SNCF offre au Grand Nancy l'opportunité de mieux organiser les transports, en créant un parking

relais à l'entrée sud de l'agglomération, l'objectif étant que les automobilistes laissent leurs véhicules et prennent la desserte ferroviaire jusqu'à la gare de Nancy. Mais rien n'est encore décidé.

A Heillecourt ou à Roberval ?

Le Grand Nancy a aussi commandé à la SNCF une étude sur la création d'une gare dans le quartier de Roberval, à Vandoeuvre, entre Heillecourt et Houdemont. Une halte ferroviaire à cet endroit pourrait servir de gare d'interconnexion avec la future ligne 1 des transports en commun nancéiens.

Le tramway sur pneus de la ligne 1 arrive, en effet, en fin de course. Il cessera de rouler en 2022. Le choix du nouveau système de transport, qui doit être effectué avant début 2017, conditionnera les autres choix, notamment celui de la création, ou non, d'une halte ferroviaire au sud de l'agglomération.

Les budgets disponibles seront également pour beaucoup dans les décisions qui seront prises à la Métropole...

Philippe MERCIER
